



Vente de véhicule en l'état y a t il un recours en cas de vice

Par **charlybegoods47**, le **20/02/2012** à **16:30**

Bonjour,
j'ai vendu mon véhicule en l'état avec controle technique, l'acquéreur m'a expliqué que suite à une viste au garage il y aurai un défaut sur le joint de cuilasse ainsi que l'embrayage. Il me reproche de ne pas lui avoir signalé mais je l'ignorais. Peut il se retourner sur moi pour vice caché?
merci

Par **chaber**, le **22/02/2012** à **07:21**

bonjour

dans une vente entre particuliers il appartient à l'acquéreur d'apporter la preuve du vice caché par une expertise à ses frais

Par **charlybegoods47**, le **29/02/2012** à **17:00**

il l'a emmené chez un garage qui estime les travaux à 1400 e j ai vendu ce véhicule pour un ami qui me l'avai confié car il me devait des sous . je n'ai plus cette somme . le fete d'avoir vendu ce véhicule en l'état avec un controle technique ne me couvre pas en cas de vice caché? j'ignorais cette panne est c quand meme un vice caché?

merci